

7^e COLLOQUE AQUITAIN
de Soins Palliatifs
et d'Accompagnement
Samedi 19 Novembre 2016
BORDEAUX
Université de BORDEAUX - Site Caméra

“ Autour de la personne âgée ”



à retourner à : **COMM Santé**

76, rue Marcel Sembat - 33323 Bègles Cedex
Tél. 05 57 97 19 19 - Fax : 05 57 97 19 15
info@comm-sante.com

Attention : seules les demandes
d'inscription accompagnées d'un règlement ou certifiées
prises en charge par la formation seront traitées.

IDENTITÉ

Dr Pr M. Mme

Nom : Prénom :

PROFESSION

- Aide-Soignant(e)
- Assistant(e) social(e)
- Auxiliaire de vie
- Bénévole d'accompagnement
- Cadre de santé
- étudiant(e)

- Infirmier(e)
- Kinésithérapeute
- Médecin
- Psychologue
- Psychomotricien(ne)
- Autres :

SPÉCIALITÉ

- Cancérologie
- Douleur
- Gériatrie
- Pédiatrie
- Soins palliatifs
- Autres :

Structure / Association :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

E-mail obligatoire :

L'inscription ne sera effective qu'avec la transmission de l'e-mail direct du participant

À REMPLIR DANS LE CADRE D'UNE PRISE EN CHARGE

Établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

E-mail obligatoire :

Ne remplace pas l'e-mail du participant. La confirmation de son inscription vous sera également adressée par e-mail.

DEMANDES GÉNÉRALES

Demande de convention uniquement pour les organismes prenant en charge les participants.

Demande de convention : OUI* NON (*si oui, vous devez sélectionner le tarif formation continue)

Numéro formateur COMM Santé : 723 304 095 33

DROITS D' INSCRIPTION

Sont inclus dans le coût d'inscription : l'accès aux conférences plénières, à un atelier et à l'exposition. Le programme vous sera remis sur place avec une attestation de présence et un badge. Toutes les inscriptions individuelles devront être réglées impérativement dans les 15 jours qui suivent l'inscription.

INSCRIPTION JOURNÉE 9H00-17H30

Tarif Médecin	<input type="checkbox"/> 145 €
Tarif Professionnel autre soignant (infirmier(e), psychologue, kiné, ...)	<input type="checkbox"/> 75 €
Tarif Etudiant(e)*, Bénévole d'accompagnement, Auxiliaire de vie	<input type="checkbox"/> 35 €
Tarif Formation continue	<input type="checkbox"/> 160 €

* sur présentation de justificatif obligatoire

SOUS-TOTAL 1 = _____ €

PRÉ-INSCRIPTION SESSION ATELIERS - Samedi 19 novembre

SESSION ATELIERS

14h00 - 15h30

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Atelier 1 : Douleur et personnes âgées | <input type="checkbox"/> Atelier 5 : Questionnements éthiques |
| <input type="checkbox"/> Atelier 2 : Nouvelles approches thérapeutiques | <input type="checkbox"/> Atelier 6 : Les différents lieux de soins |
| <input type="checkbox"/> Atelier 3 : Onco-gériatrie | <input type="checkbox"/> Atelier 7 : Vulnérabilité et autonomie : face aux choix |
| <input type="checkbox"/> Atelier 4 : Aidants et proches | <input type="checkbox"/> Atelier 8 : DPC Infirmier |
| | <input type="checkbox"/> Atelier 9 : DPC Médecin |

DÉJEUNER DU CONGRÈS - Samedi 19 novembre

Un déjeuner vous est proposé au Restaurant Universitaire du Campus au tarif de 12 €. Attention, ce déjeuner est disponible uniquement en prévente (pas d'achat sur place).

Je souhaite réserver mon déjeuner OUI NON

SOUS-TOTAL 2 = _____ €

TOTAL GÉNÉRAL 1+2 = _____ €

MODE DE RÈGLEMENT

Les bulletins sans justificatif de paiement ne pourront pas être pris en considération.

Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone.

Par chèque bancaire à l'ordre de COMM Santé

Par virement bancaire - Précisez le nom de l'émetteur et le nom du congrès :

Code banque : 10907 - Code guichet : 00001 - Compte N° : 15821119597 - Clé RIB : 16

Adresse SWIFT : CCBPFRPPBDX - IBAN : FR76 1090 7000 0115 8211 1959 716

Date, signature et cachet :

CONDITIONS D'ANNULATION

Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué après le 19 octobre 2016. Tout événement extérieur entravant le bon déroulement de cette manifestation ne donnera lieu à aucun remboursement. Les remboursements seront tous effectués après la date de la manifestation. Seule une annulation signifiée (par lettre, télécopie, e-mail) au Secrétariat du congrès avant le 19 octobre 2016, minuit, entraînera la non facturation des structures et le remboursement des sommes versées, déduction faite de 30 euros pour frais de dossiers.